LA COMMUNION DE DÉSIR

Dans un article de la Somme de théologie, Saint Thomas distinguait entre une communion[1] sacramentelle, « par quoi on ne prend que le sacrement [de l'eucharistie] sans son effet », et une communion spirituelle, « par quoi on reçoit au contraire l'effet de ce sacrement, qui est qu'on est uni au Christ par la foi et la charité. » Très curieusement, dans le même article, communions spirituelle et sacramentelle sont de nouveau opposées, mais selon des sens tout différents. Communion spirituelle est alors synonyme de communion de désir, in voto, comme il y a, pour le catéchumène, un baptême de désir : par le désir qu'il a du baptême d'eau, il reçoit d'ores et déjà les effets, le fruit du baptême, avant de les recevoir en plénitude dans le baptême d'eau. Ici donc, spirituel s'oppose à sacramentel, non plus comme fructueux à infructueux, mais comme du moins fructueux au plus fructueux.

Dans l'enseignement du Concile de Trente, l'expression « communion spirituelle » est employée selon ce dernier sens. C'est ainsi que le Catéchisme[2] met en garde les personnes qui, « étant disposées et préparées pour recevoir le sacrement, se contentent de communier spirituellement, et se privent elles-mêmes volontairement des grâces spirituelles les plus abondantes ». Derrière cet avertissement, il y a évidemment la controverse contre les protestants, pour qui les fruits de la communion seraient à proportion du désir personnel d'union au Christ, la consommation de l'hostie n'étant qu'un support symbolique[3].

On communie donc spirituellement par son désir d'union, non pas au Christ, mais au Christ tel qu'il se donne à son Eglise dans le sacrement de l'autel. La communion engage donc le rapport du fidèle à l'Eglise. Une Eglise où, à l'époque de Bossuet, comme en témoigne cette page, régnait en matière de sacrements une discipline sévère. On pouvait donc se rabattre en passant, si l'on ose dire, sur la communion spirituelle. Mais Bossuet met en garde : gardez-vous de vous y complaire. Un désir du sacrement qui s'en repose sur soi-même sans jamais s'accomplir a chance d'être faux. Il pourrait marquer un mépris objectif de l'Eglise et, à travers elle, de Jésus-Christ. La communion spirituelle ne saurait donc être qu'une préparation à communier sacramentellement et réellement dès que possible.

Jean-Christophe de Nadaï, dominicain

1. Il parle, en réalité, de *manducation*. Tertia pars, question 80, article 1.
2. Catéchisme du Concile de Trente, Chapitre XX, 2.
3. Cf. Concile de Trente, année 1551, session XIII, canon 8

« LA COMMUNION. IL FAUT COMMUNIER AU MOINS EN ESPRIT »

On vient à la communion : heure terrible ! heure désirable ! Le prêtre a communié : préparez-vous ; votre tour viendra dans un moment. Communiez d'abord en esprit ; croyez, adorez, désirez. C'est ma viande[4], c'est ma vie ; je la désire, je la veux. Vous n'êtes pas préparé à communier ; pleurez, gémissez. Hélas ! où est le temps, où nul n'assistait que les communiants, où l'on chassait, où l'on reprenait, du moins où l'on blâmait ceux qui assistaient au banquet sacré sans manger ? En effet, y assister sans manger, n'est-ce pas déshonorer le festin et en mépriser les viandes ? Quel mépris, quelle maladie, quel dégoût ? Mais ce n'est plus la coutume. Ecoutez ce que dit l'Eglise dans le concile de Trente : *Le saint concile désirerait que tous ceux qui assistent au sacrifice y participassent*[5]. Pourquoi le saint concile le désire-t-il, si ce n'est que Jésus-Christ le désire ? Car il ne se change en viande que pour être mangé. L'Eglise désire donc que vous communiiez, vous tous qui assistez au sacrifice. Le concile toutefois ne dit pas qu'il désire : il dit : qu'il désirerait : *Optaret sancta synodus* : Pourquoi ? L'Eglise n'ose former un désir absolu d'un si grand bien ; elle désirerait que tout le monde le fît, que tout le monde en fût digne. Ô prêtre, désirez aussi que tout le monde communie avec vous ! Et vous tous qui assistez, répondez à ce désir de l'Eglise et de son ministre. Si vous ne communiez pas, encore un coup, pleurez du moins, gémissez ; reconnaissez en tremblant, que le chrétien devrait vivre de manière, qu'il pût communier tous les jours. Promettez à Dieu de vous préparer à communier au plus tôt : vous aurez communié du moins en esprit. Le prêtre communie : le prêtre achève, affligé de communier seul ; ce n'est pas sa faute ; il ne faut pas laisser de dresser la table, encore que tous n'en approchent pas. Telle est la libéralité, telle est la bonté du grand Père de famille. Enfin donc le sacrifice est consommé : retirez-vous avec douleur, de n'y avoir pas eu toute la part qui vous était destinée.

Bossuet,

Méditations sur l'Evangile, 1695, LXIVe jour : « La communion. Il faut communier au moins en esprit (Mt 26, 28) »

4. Nourriture.
5. Session 22, chapitre 6.